

COURTESY TRANSLATION

Chief Jean-Charles Piétacho & counsellors
Conseil des Innus d'Ekuanitshit
35 rue Minotou
Mingan, Québec G0G 1V0

Chief Piétacho & counsellors:

Object: Authorisation for works impacting the habitat of fish as a result of construction of the hydroelectric generating facility on the lower course of the Churchill River – Muskrat Falls Reservoir

This letter is sent to inform you that Fisheries and Oceans Canada is preparing to issue an authorisation, pursuant to the *Fisheries Act*, related to the proposed works for the construction of the Muskrat Falls Reservoir which constitutes one element of the hydroelectric generating facility on the lower course of the Churchill River.

Nalcor Energy has provided Fisheries and Oceans Canada with the attached exhaustive reports dealing with fish habitat compensation and ongoing monitoring of environmental impacts, both of which are required for authorisation under the *Fisheries Act*. Detailed technical and biological process outlines related to these plans are made available in the plan for fish habitat compensation and ongoing monitoring of environmental impacts which are available on Nalcor Energy's website at: <http://nalcorenergy.com/news-and-publications.asp>.

We invite you to provide comments regarding these plans. In accordance with the "*Proposed Aboriginal consultation protocol for the regulatory phase of the hydroelectric generating facility on the lower course of the Churchill River*" which Fisheries and Oceans Canada has sent you, we ask that you provide all comments related to these plans within 45 days of the date of this letter.

Before issuing the authorisation, Fisheries and Oceans Canada will examine the comments provided by your group in a full and just manner.

Please note that this information is divulged to you as a part of consultation processes for these authorisations only and will serve to no other end and will be divulged to no other party without Nalcor's written consent.

If you wish to ask any questions or express any concerns, please do not hesitate to communicate with Michelle Roberge, section head, Freshwater Habitat Section, at 709-772-6072 or by email at michelle.roberge@dfo-mpo.gc.ca.

Thank you,

Tilman Bieger
Regional Manager, Habitat protection division

Fisheries and Oceans
CanadaPêches et Océans
Canada

Référence N° 06-HNFL-NA1-00100

PO Box 5667
St. John's, NL A1C 5X1**FEB 28 2013**Chef Jean-Charles Piétacho et conseillers
Conseil des Innus d'Ekuanitshit
35 rue Minotou
Mingan, Québec G0G 1V0

Chef Piétacho et conseillers:

Objet : Autorisation de travaux ou d'entreprises touchant l'habitat du poisson dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique dans le cours inférieur du fleuve Churchill – Réservoir des chutes Muskrat

La présente a pour but de vous informer que Pêches et Océans Canada s'apprête à délivrer une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* relative aux travaux proposés pour la construction du réservoir des chutes Muskrat qui constitue un élément du projet de centrale hydroélectrique dans le cours inférieur du fleuve Churchill.

Pêches et Océans Canada a reçu de la part de Nalcor Energy les rapports exhaustifs ci-joints portant sur la compensation de l'habitat du poisson et sur l'étude de suivi des effets sur l'environnement, qui sont requis dans le cadre d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la pêche*. Des conceptions techniques et biologiques détaillées liées à ces plans sont fournies dans le plan de compensation de l'habitat du poisson et dans le plan d'étude de suivi des effets sur l'environnement qui sont accessibles sur le site Web de Nalcor Energy à l'adresse <http://nalcorenergy.com/news-and-publications.asp>.

Par la présente, nous vous offrons l'occasion de formuler des commentaires sur ces plans. Conformément au « *protocole proposé pour la consultation auprès des Autochtones pendant la phase réglementaire concernant le projet de centrale de production hydroélectrique dans la partie inférieure du fleuve Churchill* » qui vous a été envoyé par Pêches et Océans Canada, nous vous demandons de fournir tout commentaire que vous souhaiteriez formuler sur les deux plans dans un délai de *45 jours* à compter de la date de cette lettre.

Avant de délivrer l'autorisation, Pêches et Océans Canada examinera les commentaires fournis par votre groupe de façon juste et intégrale.

Veillez noter que ces renseignements vous sont divulgués aux fins de consultation pour ces autorisations seulement et ne serviront à aucune autre fin ou ne seront divulgués à aucune autre personne sans le consentement écrit de Nalcor.

Si vous désirez poser des questions ou exprimer des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Michelle Roberge, chef de section, Habitat d'eau douce, au 709-772-6072 ou par courriel à l'adresse michelle.roberge@dfo-mpo.gc.ca.

Veillez agréer, Chef, mes salutations distinguées.



Tilman Bieger

Gestionnaire régional, Division de la protection de l'habitat

RMM

Pièce jointe

c.c. : M.M. Roberge, Pêches et Océans Canada
R.D. Finn, Pêches et Océans Canada